



PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

Le lundi 16 septembre 2024 à 18 heures 30 minutes se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bruno SERVIAN, maire

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 14

Date de la convocation : 11 septembre 2024

Présents : Bruno SERVIAN - Stéphane PHILIBERT - Pédro SANCHEZ - Martine CARAYON - Michèle BLESSON - Laurent IMBERT - Frédérique MARTY - Pierrick CLARET - Céline FERRAND - Christelle CHEVALIER - Ellen PETIT - Rémi BRET - Marie-Danielle GELIBERT

Excusé : Sonia CHOVIN

Pouvoir : Didier LEJOUR à Bruno SERVIAN

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane PHILIBERT

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} et 15 juillet 2024

En attente de finalisation. Les PV seront validés au CM du 14/10/2024

Monsieur Stéphane PHILIBERT est désigné secrétaire de séance.

19h 15 Arrivée de Mesdames PETIT et MARTY

1- Avenants resto scolaire

Monsieur le maire rappelle les délibérations DE_025_2023 et DE_036_2023 attribuant les marches de travaux de constructions du restaurant scolaire ainsi que les délibérations DE_004_2024, DE_022_2024 et DE_027_2024 et DE_034_2024 portants sur des avenants. CONSIDERANT qu'il convient de prendre des avenants au Mapa n°2023.01 pour les lots 8, 15 rendus nécessaire pour des ajustements techniques et le rajout de prestations supplémentaires.

➤ AVENANT 2 lot 8 Menuiseries intérieures – clés supplémentaires

Considérant les ajustements techniques et la suppression de prestations, il convient de modifier les prestations au lot 8 du présent marché.

A la demande du maître d'œuvre et suite à la proposition de prix de l'entreprise SARIAN

SELON DEVIS

Prestations pour la somme de 564.00 HT

➤ **AVENANT 5 - lot 15 CVC Plomberie** – suppression extincteurs

Considérant les ajustements techniques et le rajout de prestations supplémentaires, il convient de modifier et ajouter ces prestations au lot 15 du présent marché.

A la demande du maître d'œuvre et suite à la proposition de prix de l'entreprise SALLEE

SELON DEVIS

Prestations pour la somme de - **800.76€ HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants au marché pour le montant indiqués ci-dessus ou toutes pièces relatives à ce dossier.

Monsieur Stéphane PHILIBERT fait part au conseil de la liste des équipements et aménagements complémentaires en lien avec la construction du restaurant scolaire :

- Mobilier
- Vaisselle
- Aménagement de la cuisine des enseignants
- Complément électroménager cantine
- Déplacement de la borne de recharge des véhicules électriques
- Gabion
- Extincteurs et plans de sécurité

Monsieur Stéphane PHILIBERT précise également que si le fonds de concours n'est pas utilisé en totalité avec les acquisitions faites (tracteur tondeuse + véhicule), il sera demandé un complément pour d'autres investissements.

2-Accueil de loisirs validation du projet pédagogique comprenant un projet d'activités par période

Madame Martine CARAYON informe qu'elle a préparé le projet pédagogique de d'accueil de loisirs du service périscolaire. Celui-ci a pour thème les saisons. Chaque animation, aux petites vacances, se fera autour de ce thème : les saveurs de l'automne, les sensations de l'hiver et les couleurs du printemps.

Au besoin, elle peut transmettre ce projet à qui en fait la demande, mais il ne sera pas annexé au présent PV.

3 – Point Personnel

Monsieur le maire fait part des informations suivantes :

Mise en disponibilité pour convenances personnelles de Mathieu RAVIT au 16/09/2024 pour 5 ans.

Prolongation de disponibilité pour convenances personnelles de Luc JURRUS pour 1 an.

Recrutement de Judicaël CARNIER sur poste vacant Mathieu RAVIT/Luc JURRUS.

Recrutement de Corentin CARAYON pour renfort pendant 1 an du 16/09/2024 au 15/09/2025.

a) Emploi pour accroissement temporaire d'activité au service technique municipal

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le maire expose qu'il est nécessaire de prévoir des missions d'entretien des espaces verts (fleurissement, tonte, arrosage, débroussaillage), d'entretien des bâtiments (+ agrandissement du local technique), d'entretien de la voirie, de la logistique pour le matériel lors des manifestations et la relève des compteurs d'eau. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 16/09/2024, un emploi non permanent sur le grade d'agent technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures semaine et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois sur une période du 16/09/2024 au 15/09/2025 (maximale de 12 mois) par suite d'un accroissement temporaire d'activité du service technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'agent technique, pour effectuer les missions d'agent technique polyvalent en milieu rural par suite de l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35h semaine, à compter du 16/09/2024 pour une durée de 12 mois.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- Les crédits correspondants seront rajoutés au chapitre 012

b) Emploi non permanent au service périscolaire (Laurent, Florian, Nathalie)

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison des activités dans le cadre du service périscolaire municipal et pour assurer la surveillance et la distribution des repas sur le temps de midi de surveiller les enfants pendant les temps de garderie du matin et soir et pendant l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires, il y a lieu de recruter 3 agents à hauteur de 4/35, 16/35 et 29/35 heures hebdomadaire sur temps scolaire (36 semaines).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- DE RECRUTER trois emplois non permanents au grade d'adjoint d'animation catégorie C1 à temps non complet en période scolaire (4/35 ; 16/35 et 29/35) du 01/09/2024 au 31/08/2025 et que la rémunération sera fixée sur les bases des grilles indiciaires relevant du grade d'adjoint d'animation.
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants

4 – Création d'un tarif repas adulte au restaurant scolaire

Madame Martine CARAYON rappelle la dernière délibération DE_038_2024 prise concernant les tarifs des repas au restaurant scolaire de Montvendre

Elle expose la demande des agents municipaux du services périscolaire qui souhaiteraient pouvoir bénéficier (le mercredi essentiellement) des repas préparés par le prestataire API restauration.

Etant entendu cette demande, le conseil municipal tranche sur le fait que :

- des repas enfants (grammage plus léger qu'un repas adulte) seront également commandés pour des adultes.

- les repas seront à retirer par l'agent au restaurant scolaire avec un contenant personnel. Et consommés dans un lieu approprié hors restaurant scolaire (sauf personnel cantine).
 - ces repas seront accessibles à l'ensemble du personnel municipal et aux enseignants et AVS
 - le prix de facturation, sous ticket, sera identique à celui des repas cantine enfant (soit 4.80 € à date).
 - La réservation et le paiement se fera dans les mêmes conditions que pour les repas cantine enfants (réservation la veille avant 8h00 et prépaiement des repas par CB)
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à 12 voix pour, 1 voix contre (Martine CARAYON) et 1 abstention (Pedro SANCHEZ) :
- Emet un avis favorable à la tarification ainsi présenté
 - -Autorise la mise en œuvre des repas enfants pour les besoins des adultes autorisées ci-dessus.
 - D'autoriser et de mandater le maire à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération

5- Avenant convention eau Agglo (PGGSE et Schéma directeur)

Monsieur le premier adjoint rappelle la délibération DE_001_2020 du 27 janvier 2020 autorisant le maire à signer la convention de délégation pour l'eau qui a également été approuvé par le conseil communautaire du 03 décembre 2020 (délibération n°2020-252).

Il rappelle au conseil municipal que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a transféré aux Communautés d'Agglomération la compétence « eau » à compter du 1er janvier 2020.

Ainsi, la commune de Montvendre a conclu une convention de délégation de la compétence eau avec valence romans agglo.

Après plusieurs années d'exécution et à la demande de Valence Romans Agglo, celle-ci demande la signature d'un avenant afin que la commune élabore le schéma directeur de l'eau ainsi que le Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) de l'unité de distribution de Montvendre et le plan de sécurité globale en lien avec le maillage et interconnexion avec les communes voisines (aucune commune isolée dans l'ensemble de l'agglo).

La sté Altèreo a transmis, via l'agglo, un devis pour le PGSSE de 2 781€ HT pour la mission de base (hors réunion complémentaire).

Pas de devis à date pour le schéma directeur (environ 25 000 €). Ce document doit prévoir l'urbanisation et le besoin de remplacement des réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant 1 à la convention de délégation de compétences
- D'autoriser le Maire à signer l'avenant 1 de délégation avec l'agglo,
- D'autoriser et de mandater le maire à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération

6- Point info station d'épuration

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu avec le premier adjoint et le troisième adjoint le 4 septembre dernier les représentants de la direction assainissement de valence Romans Agglo (Mr CALAF, Mr BIOTEUX) pour faire un point sur l'opération « STEU de Montvendre ».

Ces derniers ont présenté le projet de réhabilitation de la station existante.

Le Maire ainsi que les 2 adjoints présents ont indiqué qu'ils ne sont pas favorables à développer le projet sur le site actuel avec des murs hauts qui encadreront les espaces avec un lieu très fréquenté à moins de 100 mètres (plan d'eau).

Ils demandent de relancer le projet 1 sis route de Malissard à côté du TGV, à priori les études sont déjà terminées ce qui ferait gagner du temps.

Avant présentation de la solution finale à la DDT par Valence Romans Agglo, les élus ont demandé de bien être informés.

LE conseil municipal souhaite savoir si l'agglo peut imposer son projet ? Dans l'instant nous sommes dans la concertation.

Monsieur le maire indique à titre d'exemple que la commune de Montoisson a choisi le système de biodisque alors qu'ici la solution serait en lit bactérien.

D'autre part, le servie assainissement de l'Agglo indique que le pourcentage d'eau clair dans la station est important. De même en juin et juillet (mais rien en aout) les services ont constaté une arrivée d'eau claire et régulière d'environ 1m3 toutes les 2 heures.

7- Point info PLU

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le projet de PLU est toujours en cours de réalisation. Le blocage concernant la zone artisanale n'a pu être solutionné à date.

Pour donner suite à la réunion des PPA, la commune avait enregistré des entreprises intéressées sur la zone. Lors de cette réunion Valence Romans Agglomération n'était pas favorable à cette extension. La DDT bloque aussi en suivant les recommandations du SCOT mais on a une acceptation de la chambre d'agriculture.

La DTT a mise à jour le dossier PAC « porté à connaissance » en avril 2024. De nouvelles règles s'imposent notamment pour le risque inondations.

2 options sont maintenant possibles : prendre des avenants pour finir le projet de PLU ou solder le marché et rester au RNU

Proposition de cabinet Alpicité 2 scenarii

-1 abandon du PLU et devis à financer pour 5 848 € HT (Avec un solde de fonds de concours de la raye de 13 000 €) et on reste au RNU.

- fin 2025 approbation PLU après enquête publique pour 38 185€ HT (Avec fds de concours déduit = 26 000 € HT net) pour finir le PLU.

8 – Point info caravane popcorn

Monsieur le premier adjoint rappelle au conseil municipal que le service enfance jeunesse de Valence Romans Agglo a mis en place un point jeune mobile par le biais de la caravane pop-corn. Le Pop-corn est une drôle de caravane qui s'ouvre et triple de volume. Il s'agit d'un espace convivial et accueillant pour que les jeunes de 11 à 17 ans puissent se retrouver autour de jeux de société, consoles, livres, bandes dessinées... C'est aussi un lieu d'information, de discussion et d'écoute et des animateurs sont présents pour aider les ados à construire des projets ensemble ! La caravane sera sur Montvendre tous les vendredis après-midi de 16h à 18h30, et de 14h à 18h30 pendant les vacances scolaires.

9-Point info rentrée scolaire 2024-2025

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que 142 enfants ont repris le chemin de l'école et que tout s'est bien passé. Il y a 4 classes en élémentaire pour 87 enfants et 2 classes en maternelle pour 55 enfants avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires sur 4 jours (8h30-11h45 et 13h45-16h30 LMJV).

Service périscolaire municipaux : garderie le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h30 à 18h30 + Accueil de loisirs les mercredis scolaires de 7h30 à 18h30 et l'Accueil de loisirs des vacances lors de la 2ème semaine des vacances de toussaint, février et pâques.

Avoir pour le budget 2025 dans les locaux de la Maternelle la mise en place de la clim au RDC.

Remplacement des luminaires existants par des Led dans les écoles avec demande de subvention au SDED.

Question : La chaine devant le portail de l'école maternelle est dangereuse pour les piétons. Une étude pour la mise en place d'un autre moyen sera effectuée. (Borne amovible)

Info sur 1 000 dojos : la FFJ finance les dojos dans les petites communes. Mr Christophe CADET est venu rencontrer le maire. Il est missionné pour prospecter des nouveaux locaux.

La salle au 1^{er} étage de la salle polyvalente communale est pressenti. Elle est actuellement réservée à la pratique sportive des écoles élémentaires. Des formateurs assurent l'initiation des jeunes.

Question ; faut-il avoir un club ? A priori non.

10-Date inauguration restaurant scolaire

La date de l'inauguration est validée le jeudi 10 octobre 2024 à 19h00.

11-Point info travaux (Routes, local technique, Pont sur le Bost...)

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal

Réfections des routes : tous les enrobés sont terminés depuis vendredi midi.

Route de la Baume-Cornillane et chemin de l'Allard.

Route de Barcelonne

Reprise d'enrobé : route des Devès, chemin des Virettes, sur le parking suite affaissement

Rue consulaire

Les emplois partiels seront faits entre septembre et octobre

Travaux local technique : Début du décaissement puis dalle béton vendredi prochain après la finalisation du coffrage

Pont sur le Bost : retard sur la livraison du pont cadre, déplacement de quelques arbres du jardin botanique. Réunion d'implantation le 18 septembre.

Pas de problème pour les emplacements des exposants de la foire aux arbres/foire aux fleurs

- QUESTIONS DIVERSES

* Info diverses : Le Jardin des Sables des Consorts AMORETTI sera entretenu Monsieur Sébastien EMAIN en partie.

* Fibre : le déploiement suit son cour.

* Aire camping-car : les usagers payent-ils ? Non pas de demande de participation financière, mais ils peuvent déposer un don en mairie. L'eau est à disposition à hauteur de 30 litres maximum par véhicule. Pas d'électricité, l'aire fonctionne comme cela depuis sa création

* Panneaux de signalisation à refixer et/ou à remplacer : Différents endroits sur la commune.

* Devenir de l'Okapi : Pas d'info à date

* Réunion gendarmerie : Les stops et la vitesse ne sont pas respectés sur de nombreux axes de la commune. Le Maire appelle à la discipline.

L'agglo peu prêter des radars pédagogiques.

Deux accidents sur la commune, l'un route de Crest et l'autre quartier la rolière. Pour ce 2ème point il s'agit d'un problème de visibilité en lien avec les cultures. Le problème est que l'installation d'un miroir n'est pas autorisée hors agglomération.

Dans tout le canton, il y a beaucoup de vol de câble en cuivre, de problème de stationnement, de trouble de voisinage, de chiens errants ou de chiens causants des nuisances sonores ainsi que des dépôts sauvages.

Le conseil fait remarquer que la gendarmerie était bien présente lors de la vogue de Montvendre (cela est apprécié) et que « le piqueur » a été arrêté par le PSIG.

Les gendarmes indiquent qu'ils sont disponibles pour une intervention si des administrés menaces ou effectuent des actes de diffamation envers les élus.

Prochain CM le lundi 14 octobre

La séance est levée à 22h05



A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes.